

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière
du Conseil de section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
tenue le 18 mars 2020 par conférence téléphonique**

Étaient présents :

Le bâtonnier	Me Pascal Jolicoeur
La première conseillère	Me Sandra Ethier
La secrétaire	Me Véronic Picard
La trésorière	Me Claude Cossette

Les conseillers	Me Cathy Coulombe
	Me Joannie Jacob
	Me Cassandra Neptune
	Me Nicolas Provencher-Lavergne

Le conseiller jeune Barreau	Me Marc-Olivier Langlois
-----------------------------	--------------------------

1. Ouverture de l'assemblée

Me Pascal Jolicoeur déclare l'assemblée ouverte à 17:34, le quorum étant constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 20200318-01
Re : adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Me Claude Cossette, appuyée par Me Cassandra Neptune, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des assemblées 3.1. 27 novembre 2019 3.2. 5 février 2020
4. Suivi au procès-verbal
5. Finances – Me Cossette
6. Comités permanents du Barreau de l'A-T : suivi
6.1. Comité Formation (point permanent) - Me Provencher-Lavergne
6.2. Exercice illégal (point permanent) – Me Coulombe

6.3. Communications-Journal – Me Jolicoeur
6.4. Informatique – site Web – Me Langlois
6.5. Justice dans le Nord - Me Neptune
6.6. Comité du jeune Barreau (point permanent) – Me Langlois
6.7. Comité de liaison (point permanent) – Me Jolicoeur
6.7.1. Cour du Québec
6.7.2. Cour supérieure
6.8. Mérite et prix reconnaissance (point permanent) – Me Jolicoeur
6.8.1. Formation comité de sélection (Mérite et Reconnaissance)
6.8.2. Trophée prix reconnaissance
7. Comités ponctuels du Barreau de l'A-T : suivi
7.1. Congrès AT 2020 – Me Langlois
7.1.1. AGA et Covid-19
7.2. Congrès AT 2019 – Me Jolicoeur
7.3. Rentrée judiciaire 2019 – Me Langlois
8. Comités hors Barreau : suivi
8.1. Pratique privée – Me Ethier
9. Association des avocats de province
10. APAAQ – Me Jolicoeur
11. Centralisation des urgences
12. Activités du bâtonnier (tableau) – Me Jolicoeur
13. Correspondances (tableau) - Me Jolicoeur
14. Varia
14.1. Retour sur le conseil de section du Barreau à Montréal du 27 et 28 février 2020
15. Prochaine réunion : 22 avril 2020 à 17h30 à Amos
16. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées

3.1. 27 novembre 2019

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

3.2. 5 février 2020

Résolution 20200318-02 **Re : adoption du procès-verbal**

Sur proposition de Me Sandra Ethier, appuyé par Me Joannie Jacob, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 février 2020.

4. Suivi au procès-verbal

Réunion du 21 août 2019

14.2. Liste des avocats

Me Coulombe a contacté madame Sylvie Roy, responsable du service de garde au Barreau du Québec. Elle a appris que le service était offert en région de 2003 à 2016. On n'y a mis fin en 2016 puisqu'il n'y avait pas suffisamment d'avocats pour assurer le service. C'est assez prenant puisque c'est un service offert 24h/24h.

De plus, il y a des exigences à respecter. Les avocats offrant le service doivent être inscrits au tableau de l'ordre depuis au moins 2 ans. Si l'avocat n'est pas inscrit depuis au moins 2 ans, il peut néanmoins offrir le service à la condition d'être épaulé par un répondant qui respecte cette exigence. Me Coulombe va vérifier quelles sont les obligations du répondant.

Si nous sommes intéressés à offrir le service en région, nous devons faire une demande écrite au Barreau du Québec.

Me Coulombe va continuer ses démarches pour vérifier si des avocats de la région sont intéressés à s'impliquer dans ce projet.

Réunion du 12 décembre 2019

14.3. Calendrier des activités judiciaires 2020-2023

Me Picard a fait parvenir le calendrier des activités à la magistrature le 15 mars 2020 ainsi qu'à Me Langlois.

Étant donné que l'AGA sera reporté en septembre en raison de Covid-19, Me Picard devra modifier le calendrier et le retourner.

14.4. Tarif d'Aide juridique

Il y a trois (3) actions en cours actuellement : la négociation, la publicité et une étude.

Lucien Bouchard a été nommé pour négocier pour les avocats. Le Barreau du Québec croit que l'arrivée de monsieur Bouchard va inciter le gouvernement à s'asseoir à la table des négociations.

Trois types de publicités ont été présentées lors du Conseil élargi du Barreau à Montréal en février. Le lancement devait avoir lieu la semaine dernière.

L'étude avec KPMG consiste à se pencher sur l'impact des coûts d'opération d'un bureau ainsi que de procéder à un comparatif des tarifs octroyés au Québec versus ceux qui le sont dans les autres provinces et pays.

Par contre, compte tenu de la situation qui prévaut actuellement en raison de Covid-19, les actions sont un peu sur la glace.

Une résolution a été adoptée pour faire front commun. Me Ethier fera parvenir la résolution à Me Picard.

Réunion du 5 février 2020

15.1 Rapport annuel des comités

Me Picard a transmis aux responsables des comités un courriel le 26 février 2020 leur rappelant qu'ils doivent lui faire parvenir leur rapport au plus tard le 1^{er} avril 2020.

15.2. Désignation du responsable de l'élection des responsables de comités

Me Langlois a indiqué à Me Picard que Me Auger acceptait d'agir comme responsable de l'élection. Me Picard a donc transmis à Me Auger la documentation pertinente.

De plus, l'appel de candidatures ainsi que le bulletin de mise en candidature pour les responsables de comités ont été transmis aux membres le 4 mars 2020. Les membres ont jusqu'au 1^{er} avril pour soumettre leur candidature à Me Auger.

15.3. Greffe Amos, Val-d'Or, reçu Visa

Me Coulombe a vérifié avec son adjointe et elle ne rencontre aucun problème. Toutefois, son adjointe se déplace pour aller les chercher directement.

Point terminé.

5. Finances

Me Cossette a fait parvenir aux membres par télécopieur la liste des chèques émis du 14 novembre 2019 au 12 mars 2020.

***Résolution 20200318-03
Re : adoption des dépenses***

Sur proposition de Me Sandra Ethier, appuyé par Me Pascal Jolicoeur, il est résolu d'adopter les dépenses du 14 novembre 2019 au 12 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité.

6. Comités permanents du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue : suivi

6.1. Comité Formation

Les attestations de la formation d'avril 2019 ont été envoyées aux membres.

Me Provencher-Lavergne nous informe qu'il a réservé les services de Coup de Maître pour la dispense d'une formation sur les experts à l'automne.

6.2. Exercice illégal

Me Giroux-Lacasse va nous transmettre l'affiche préparée à l'attention des justiciables en même temps que son rapport annuel.

Me Coulombe n'a pas fait parvenir l'affiche destinée aux avocats à Me Kélada, mais elle croit que Me Giroux-Lacasse l'a fait. Elle va vérifier.

6.3. Communications-Journal

Étant donné que notre site internet sera bientôt remplacé par un site Facebook, le Quid Novi ne pourra plus être disponible en ligne.

À la demande de Me Kélada, les membres du conseil sont d'accord pour revenir à la version papier du Journal.

6.4. Informatique – site Web

Madame Labrèche n'était pas à l'aise avec Facebook. C'est donc Me Langlois qui a créé la page Facebook du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue. Me Langlois nous enverra le lien dans les prochains jours. La plate-forme nous sera acheminée plus tard. Me Picard devra faire parvenir le logo du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue à Me Langlois.

Me Neptune nous demande s'il ne serait pas possible de changer le nom du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue comme l'a fait la Cour du Québec. Ce point a été discuté lors du Comité Justice au Nunavik et ce dernier souhaiterait que nous modifiions notre appellation. Étant donné que cette action nécessite plusieurs démarches, nous vérifions si un membre souhaite s'en occuper. Devant l'absence

de volontaire, nous convenons que nous ne ferons pas droit à cette demande pour l'instant.

La page Facebook ne nous permet pas de mettre des documents en PDF. Il ne nous sera donc plus possible de publier les procès-verbaux et le Quid Novi.

Me Jolicoeur enverra un courriel à l'ensemble des membres pour les aviser de la création de la page Facebook. Il nous faudra aussi aviser les membres lors de la prochaine assemblée générale que ceux et celles qui veulent consulter les procès-verbaux devront nous en faire la demande.

6.5. Justice dans le Nord

Réunion du 5 juin 2019

1. Parajudiciaire en protection de la jeunesse :

Me Jolicoeur et Me Neptune se sont parlé à ce sujet. Lors de la réunion du 20 février 2020 du comité Justice dans le Nord, il a été question que Makivik prenait le relais au niveau des parajudiciaires. De plus, les membres ont appris que Makivik était en recrutement actuellement. Des parajudiciaires ont été ajoutés. Il y en a maintenant cinq (5) à la baie d'Hudson. Un calendrier sera préparé pour que les avocats soient avisés de l'identité des parajudiciaires présents sur un circuit donné. La lettre qui devait être transmise à la juge Chabot n'est donc plus nécessaire.

Point terminé.

Réunion du 16 octobre 2019

La brochure expliquant le rôle de la DPJ n'a pas été confectionnée.

Il n'est plus opportun de répertorier les plaintes relatives aux parajudiciaires étant donné que des effectifs seront ajoutés incessamment.

Réunion du 5 février 2020

Locaux dans le Nord : Me Jolicoeur a fait parvenir une lettre à Madame Josée Trottier relativement au problème de locaux dans le Nord. Me Neptune a aussi discuté avec l'organisateur de voyage. Deux (2) problèmes demeurent :

- 1) les avocats rencontrent leur client dans une chambre d'hôtel à Quaqaq
- 2) les clients sont rencontrés dans l'entrée à Kangiqsualujuaq.

Réunion du 18 mars 2020

Une rencontre du comité a eu lieu le 20 février dernier. Il a alors été question des sujets suivants :

1. *Centralisation des urgences* :

- L'ordre n'est pas respecté et les avocats ne reçoivent pas les rôles;
- Les enquêtes caution se font dans le Nord. Les contrevenants de la baie d'Hudson sont déplacés à Puvirnituk alors que ceux de la baie d'Ungava sont apportés à Kuujuaq;
- Protection : c'est chaotique puisque les affaires civiles procèdent avant celles de la protection. Cela a pour résultat que la protection se termine parfois très tard. Le comité se demande s'il ne pourrait pas y avoir des journées réservées au criminel et d'autres à la protection de la jeunesse.

2. *Protection de la jeunesse* : Les clients ne voyagent plus alors le formulaire d'Aide juridique doit être bien rempli. Le formulaire a été fait en anglais.

Comité sur le système de justice au Nunavik

Me Neptune a participé à la réunion du Comité le 3 mars 2020. Les sujets suivants ont été abordés :

- La juge Chabot veut faire une recommandation au Barreau du Québec pour qu'il y ait plus d'avocat qui pratique dans le Nord. Elle souhaite qu'il y ait un avocat de plus pour chaque secteur. Me Geneviève Richard a fait parvenir une lettre au Barreau du Québec à cet effet. Le juge Proulx a souligné qu'il est déjà arrivé dans le passé que l'Aide juridique avance les déboursés de l'avocat pour se rendre dans le Nord;
- Il semble que certains procès-verbaux d'audiences ne sont pas faits depuis octobre 2019. Cela empêche les avocats de recevoir leurs honoraires. Me Jolicoeur a envoyé une lettre à mesdames Trottier et Boulé ainsi qu'à monsieur Georges Nyateu pour les aviser que cette situation était inacceptable;
- La juge Chabot a envoyé une marche à suivre pour la protection de la jeunesse. Les rapports doivent être envoyés 20 jours à l'avance. De plus, lors d'une mesure d'urgence, lorsqu'il est nécessaire de désigner un procureur à l'enfant, celui-ci doit être désigné par l'Aide juridique dans un délai de 3 jours.

6.6. Comité du jeune Barreau

Rien à signaler.

6.7. Comité de liaison

6.7.1. Cour du Québec

Me Jolicoeur a discuté avec la juge Chabot la semaine dernière afin de faire le suivi des sujets qui avaient été soulevés et notés par Me Ethier lors de la rencontre du 13 septembre 2019. Ils ont convenu de fixer des rencontres dans les prochaines semaines pour aborder ces suivis.

6.7.2. Cour supérieure

Rien à signaler.

6.8. Mérite et prix reconnaissance

Les documents en lien avec le Mérite et le Prix reconnaissance ont été envoyés aux membres le 4 mars dernier. Aucune candidature n'a été reçue à ce jour pour le prix reconnaissance. Les trophées ont été commandés. Étant donné que les activités du congrès 2019 se tiendront lors de la Rentrée judiciaire, il est convenu de prolonger la période de mise en candidature. Me Jolicoeur enverra un courriel aux membres au début avril pour les aviser.

Une vérification sera faite par Me Picard pour le Mérite du Barreau suite à une question qui a été soulevée.

7. Comités ponctuels du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue

7.1. Congrès AT 2020

Compte tenu de la situation qui prévaut actuellement (Covid-19), nous nous voyons dans l'obligation d'annuler le Congrès qui devait se tenir les 23 et 24 avril prochain à Amos.

7.1.1. AGA et Covid-19

Me Jolicoeur a reçu une correspondance du Bâtonnier relativement à la tenue de l'AGA. Quelques options s'offrent à nous : tenir l'assemblée à la date prévue ou à une date postérieure par moyen technologique ou l'a tenir en personne

dans un délai d'au plus 8 mois. Nous convenons de tenir l'AGA lors de la Rentrée judiciaire prévue en septembre prochain.

La proposition de Me Ethier de tenir la Rentrée judiciaire sur 2 jours au lieu d'un seul est retenue par les membres du conseil. Les activités qui devaient avoir lieu lors du Congrès d'avril pourront donc avoir lieu en septembre 2020. Étant donné que le congrès devait avoir lieu à Amos, il est décidé que la Rentrée judiciaire aura lieu dans cette ville les 10 et 11 septembre 2020. Me Jolicoeur avisera les membres par courriel des décisions prises en lien avec le Congrès 2020 et l'AGA.

Me Picard devra modifier le calendrier des activités en conséquence et le faire parvenir à la magistrature ainsi qu'à Me Langlois.

7.2. Congrès AT 2019

Le bilan final a été reçu. Le Congrès d'Abitibi-Témiscamingue 2019 a terminé avec un surplus de 1412,88\$ une fois qu'une partie du surplus du congrès de 2018 a été utilisé.

Point terminé.

7.3. Rentrée judiciaire 2019

Le bilan final a été transmis à Me Cossette par madame Valérie Bordeleau.

Point terminé.

8. Comités hors Barreau : suivi

8.1. Pratique privée

Le Barreau du Québec a repris la responsabilité du comité. Il n'y a rien à signaler.

9. Association des avocats et avocates de province

Nous ne savons pas trop ce qui se passe actuellement. Il y aurait des discussions, mais aussi des frictions entre l'AAP et l'APAAQ. Il semble que l'AAP refuse de tenir son AGA lors du congrès de l'APAAQ.

10. APAAQ

L'association compte actuellement environ 1500 membres. L'APAAQ semble avoir beaucoup de difficulté à recruter des membres dans les communautés juridiques de Montréal et Québec.

Nous devrions inviter Me Grygiel à venir nous parler des derniers développements de l'APAAQ.

Nous savons que c'est l'APAAQ qui organise le congrès 2020.

Nous attendons toujours la lettre de Me Grygiel relativement à sa demande d'assister à une rencontre du conseil de section.

La lettre qui devait être préparée par Me Grygiel et par la suite envoyée aux membres par Me Jolicoeur n'a toujours pas été faite.

11. Centralisation des urgences

Me Langlois a procédé à une vérification et les rôles de la centralisation ne se retrouvent pas sur SOQUIJ et ils ne le seront pas, car les greffes ne transmettent pas les informations.

Me Jolicoeur va vérifier avec Talia Veillette s'il n'est pas possible pour elle de transmettre le rôle directement aux membres au lieu que ça passe par le Bâtonnier.

Nous pourrions lui transmettre, une fois par année, la liste de membres qui souhaite recevoir le rôle de la centralisation. Si elle accepte, nous devons aviser les membres lors de l'AGA qu'il est de leur responsabilité de nous aviser s'il souhaite avoir leur nom sur la liste et que la liste sera envoyée une fois par année.

12. Activités du bâtonnier

Me Jolicoeur a participé au conseil élargi qui s'est tenu les 27 et 28 février 2020 à Montréal en compagnie de Me Ethier.

13. Correspondances

Sujet reporté.

14. Varia

14.1. Retour sur le conseil de section du Barreau à Montréal du 27 et 28 février 2020

Voici quelques sujets qui ont été abordés lors de cette rencontre :

1. On constate un désintéressement important des membres;
2. Le recrutement est de plus en plus difficile;
3. Le Bâtonnier a parlé de la première cohorte de 2021 de l'École du Barreau « renouvelé ». Me Jolicoeur va vérifier s'il est possible de nous transmettre la documentation qui leur a été remise;
4. Il semble que nous devrions être membres du site Facebook du Jeune Barreau afin de les appuyer pour les tarifs d'aide juridique. Me Langlois va vérifier ce point;
5. Des « posters » du Jeune Barreau ont été remis à Me Langlois;
6. Un projet-pilote est en cours à la Cour d'appel. Celle-ci siègera en Montérégie. Il est possible que la Cour vienne siéger en Abitibi-Témiscamingue si nous l'invitons. Nous devons aviser les membres lors de l'AGA.
7. Une réforme est en cours en matière familiale;
8. Il y aura bientôt des comparutions et des enquêtes caution la fin de semaine;
9. Un groupe de travail s'est penché sur la santé psychologique des avocats;
10. Un juge de la Cour fédérale est venu faire une présentation. Un constat s'impose : la qualité des services donnés en immigration est de loin meilleure en Ontario qu'au Québec;
11. Le prochain conseil de section élargi aura lieu à Trois-Rivières en septembre.

15. Prochaine réunion : 22 avril 2020 à 17h30 à Amos

Compte tenu de la situation actuelle en raison de Covid-19, la prochaine réunion aura lieu le 22 avril 2020 à 17h30 par conférence téléphonique.

16. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Me Joannie Jacob, appuyée par Me Sandra Ethier, l'assemblée est levée. Il est 19 :26.

Me Pascal Jolicoeur
Bâtonnier

Me Véronic Picard
Secrétaire

Tel que lu et adopté à la réunion du 22 avril 2020.